L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 DECEMBRE 1886. 60me Année

AL
ING
DER.
ent pur.
Il est infaillible. C'est ... force et d'inocuité, ... économique que celui ... échappe elle même ... multitude des autres ... sans valeur, incon... poids, chargées d'alun
ROYAL BAKING ... cet, New York. ... BROS & CO., ... & ZIEGLER.

VAPEUR. ... port. ... Sara. ... Devil Bar. ... Sara. ... burg.
IONS. ... Angeles—4850 balles
IONS. ... barque Louisiana...
Produits.
... Keokuk—1779 ... coton et fret ...
... Neptune—201 ... fret assorti.
... Warren—180 ... coton 135 sacs riz ... sucre 707 barils ... assorti.
... Fanchon— ... graine coton 7 sacs ... 92 barils me...
... steamer Alvin— ... mélasse 421 sacs
... Ed J Gay—444 ... 243 barils mélasse, ... J M White—2212 ... coton 233 barils
... de fer.
... HEASTERN R R ... tabac et fret as...
... R COMPANY— ... mélasse 319 barils ... eau de vie.
... RAILWAY— ... graine coton 2 ... barils mélasse 138 ... No 2—2026 balles ... 400 sacs farine
ASHVILLE R. R—
... TEXAS R. R— ... graine coton 2 ... tourteaux ... mélasse et fret as...
RAILROAD—485
... pour la Nou...
... partie 18 nov ... parti 30 nov ... parti 4 déc ... parti 4 déc ... exp 15 nov ... parti 17 nov ... expédié 22 nov ... partie 15 nov ... partie 14 nov ... MASS. ... partie 20 nov ... parti 28 oct ... parti 30 oct ... parti 2 nov ... parti 19 oct ... parti 10 nov ... parti 15 nov ... parti 14 nov ... parti 14 nov ... parti 13 nov ... parti 17 nov ... parti 21 nov ... parti 19 nov ... parti 25 nov ... parti 25 nov ... parti 25 nov ... parti 28 nov ... parti 27 nov ... parti 27 nov ... parti 13 nov ... parti 26 nov ... expédiée 5 nov ... parti 9 nov ... partie 15 nov ... partie 10 nov ... parti 17 nov ... parti 22 nov ... parti 23 oct ... parti 24 nov ... parti 13 nov ... parti 22 nov ... parti 13 nov ... parti 26 nov ... parti 8 nov ... parti 17 nov ... parti 20 oct ... parti 4 nov ... parti 13 nov ... parti 22 nov ... partie 9 nov ... parti 1 oct ... parti 21 nov ... parti 23 nov ... parti 18 nov ... partie 14 oct ... parti 18 nov ... partie 25 nov ... parti 30 sept ... parti 12 nov ... parti 6 nov ... parti 13 nov ... parti 16 nov ... parti 12 nov ... parti 24 nov ... parti 8 nov ... partie 20 oct ... parti 25 oct ... partie 17 sept ... parti 17 nov ... parti 16 oct ... partie 3 nov ... parti 5 oct ... parti 23 oct ... parti 27 oct ... parti 6 nov

DISTRICT. ... Jefferson.)
... Tchoupitoulas, e... de la Louisiane et ... Tolédano et Magazin ... Prytanée et Tolédan ... Apollo et Amélia. ... Apollo et Marengo. ... Camp et Foucher ... Peniston et Coliseo. ... Magazine et Austerlitz ... Amelia et Jersey. ... Constantinople ... Marengo et Prytanée ... Napoléon et de ... Avenue Napoléon ... Prytanée et Iena. ... Tchoupitoulas et V... ... Magazine et Valen... ... coin des rues Ly... ... Soniat et Magazine. ... Soniat et Tchoupito... ... Joseph et Tchoupito... ... coin des rues M... ... St Charles et Dufoss... ... St Charles et de l'A... ... la rue Calhoun ... Park. ... Henry Clay et ... Broadway et Levée. ... St-Charles et Low...

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 8 DECEMBRE 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Encore l'industrie sucrière.

M. de Bismarck a été, longtemps, un homme terrible; il a constamment aimé à l'être et à le paraître. S'il n'y tient plus autant, ce n'est pas de bonne volonté, c'est que les circonstances l'y obligent. Sa grande force, comme aussi sa faiblesse, lui est toujours venue de ce que, quand il avait une idée, il la poussait jusqu'au bout, sans jamais en dévier; c'est qu'il mettait au service de cette idée une volonté de fer, qui ne bronchait et ne pliait jamais. C'est ainsi qu'il a créé le système des armées innombrables que toute l'Europe s'est vue dans l'obligation d'adopter—de sorte que, en face des autres nations possédant, comme son pays, des millions d'hommes en état de s'aligner sur les champs de bataille, il se trouve dans la nécessité d'augmenter encore ses forces. Voilà ce qui nous procure, maintenant, l'étonnant spectacle d'un gouvernement demandant au parlement un budget de la guerre, non plus pour un an ou deux ans, mais pour sept ans—un budget septennal, ce qui ne s'est jamais vu. L'Allemagne n'est pas plus avancée aujourd'hui que le premier jour; elle s'est ruinée en armements; elle a forcé les autres contrées de l'Europe à se ruiner de la même façon et dans le même but qu'elle, sans avoir consolidé l'empire, sans avoir augmenté la sécurité de ses nouvelles conquêtes.

Il en a été de même pour l'industrie. Une fois que M. de Bismarck s'est mis en tête de développer les manufactures, il a poussé le système à outrance. A l'aide d'une protection aussi exagérée que ses armements; à l'aide de primes accordées, avec prodigalité, à l'exportation des sucres—il a poussé les fabricants allemands à une production qui a non-seulement inondé le pays, mais franchi les frontières et fait partout baisser la valeur de cette denrée, à tel point, que le prix de vente couvre à peine celui de revient que les industriels allemands, malgré les progrès étonnants qu'ils ont accomplis, ne sont pas plus riches aujourd'hui qu'à leur début.

De là proviennent tous les troubles, tous les tracas, dont sont assaillis nos planteurs sucriers. Leurs bénéfices sont, pour ainsi dire, nominaux, quand, au bout d'une année de travail, ils ne se trouvent pas purement et simplement en perte. De là, la guerre qu'on leur a déclarée au Nord et les efforts que font MM. Logan et Sherman, politiciens radicaux, pour obtenir une baisse de droits sur les sucres étrangers, baisse qui n'a d'autre but que de tuer la fabrication indigène au profit des raffineurs du Nord, qui, seuls, profiteraient de l'entrée libre des sucres du dehors.

Dans un pays constitué comme les Etats-Unis, où l'autorité suprême, sans appel, réside dans la masse des électeurs, qui sont aussi des consommateurs, il est toujours facile de conquérir la popularité—une popularité malsaine—en prêchant l'abolition des droits de douane, en demandant la baisse de prix des denrées de première nécessité. Il n'y a là qu'un sophisme qui ne résiste pas à une minute de réflexion. Qui ignore que les consommateurs n'ont jamais bénéficié de l'abaissement des droits sur les sucres venant, soit des Antilles, soit des îles Sandwich? Le peuple a toujours payé le même prix; ce sont les raffineurs qui en ont, seuls, tiré profit, qui ont encaissé la différence. Tout le monde sait à quoi s'en tenir là-dessus.

Nous regrettons de voir le Président, un homme comme M. Cleveland, réclamer la prolongation, pour sept ans, de notre traité de réciprocité avec ces îles, comme s'il ne nous avait pas été, depuis 1876, plus nuisible qu'utile. Cela est tellement vrai, qu'à cette heure, la Californie, en faveur de laquelle, disait-on alors, le traité avait été négocié et signé, en demande, à grands cris, l'abrogation. Or, la Californie n'est pas, comme la Louisiane, une productrice; elle entre, dans la catégorie des consommateurs. Peut-on trouver un plus puissant argument contre la prolongation?

En ce qui concerne l'abaissement des prix, nous nous demandons comment il se produirait, puisque le sucre est, en ce moment, à un bon marché extraordinaire et qu'il n'est pas, dans l'Union, un consommateur qui ne puisse se le procurer abondamment, matin et soir, si minimes que soient ses revenus ou son salaire.

C'est l'argument que faisait valoir, dernièrement, l'hon. M. Randall, de la Pennsylvanie. Il n'a pas eu de peine à démontrer que le sucre est, parmi les denrées alimentaires de première nécessité, celle qui coûte le moins au peuple. Le but que l'on poursuit n'est pas le bien-être des masses, mais l'enrichissement scandaleux des industriels du Nord. Là est la véritable question, en dehors des consommateurs, qui n'ont rien à y voir, rien à y gagner. Il s'agit de savoir qui l'on doit favoriser de préférence—un Etat d'un million d'âmes dont la vie dépend, en partie, d'une industrie qui fournit, à la moitié de sa population, ses moyens d'existence, ou quelque raffineurs déjà gorgés d'or et aspirant à doubler, en quelques années, les millions qu'ils ont accumulés avec une rapidité que nous oserons appeler honteuse.

On se plaint bien haut des troubles qui ont éclaté, depuis quelques temps, dans quelques grandes manufactures; on s'effraie de l'organisation des classes ouvrières contre le capital. Que l'on cesse donc d'encourager, de protéger, des monopoles qui créent, en peu d'années, des fortunes princières, et l'on verra s'apaiser, peu à peu, ces troubles, se débander ces organisations que l'on considère comme dangereuses.

Si nos planteurs formaient une aristocratie financière, comme les raffineurs et les industriels en fer du Nord, nous serions les premiers à les abandonner à leur sort, mais ils obtiennent, de leur labeur, à peine de quoi subsister et la vente de leurs produits ne sert, en définitive, qu'à faire vivre les quatre ou cinq cent mille travailleurs qu'ils emploient. Maintenir intacte une pareille industrie, essayer d'en augmenter la prospérité, voilà qui serait en réalité faire les affaires du peuple; ce serait, à coup sûr, se conquérir une popularité vraie, basée sur le bien-être de deux classes nombreuses et éminemment intéressantes.

Que dire, enfin, d'une organisation politique qui, devant, pour une large part, son triomphe à un Etat, prendrait plaisir à ruiner cet Etat, à le réduire à la misère—car enlever ou diminuer les droits d'entrée sur les sucres, c'est jeter la Louisiane, tout entière, dans la détresse. Nous ne croyons pas que la démocratie, au lendemain d'une victoire qui est, en partie, notre œuvre, commette une pareille faute. Malgré les cris d'alarme que l'on pousse, nous continuons à conserver quelque confiance, si, toutefois, nous savons défendre nos droits et tenir tête à un ennemi qui s'acharne à notre perte.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—A un des derniers tirages quotidiens de la loterie de l'Etat de la Louisiane, Alfred Clark, demeurant rue Allick, 30, à Alger, a gagné un quart du lot de $4.273 40. Il déclare plus loin avoir payé sa fraction de billet vingt-cinq sous, au bureau, 59, rue Patterson, même localité, et s'être fait immédiatement mettre en possession de son gain.

La canne à sucre — Le procédé de la diffusion en Louisiane.

QUATRIÈME LETTRE.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

Les notes que vous avez eu l'obligeance de publier et qui prônaient la diffusion et leur auxiliaire, la carbonatation, se trouvent appuyées, par une note publiée dans le "City Item," et ayant pour auteur M. Wiley. Nos idées à ce sujet semblent se corroborer. En effet, les résultats obtenus par lui sont une démonstration complète du procédé, et prouvent combien aventureuse était l'introduction du système sans les moyens nécessaires pour en assurer la viabilité. D'autres, déjà, avaient annoncé, ici, que la diffusion ne pouvait être une réussite sans les auxiliaires dont nous avons entretenu les lecteurs.

Les cannes travaillées à Ford Scott, leur analyse, comparée aux analyses faites par les chimistes reconnus dans cette communauté, indiquent qu'à peine 90 livres à la tonne eussent été obtenues. Que n'eussent produit les deux travaux combinés sur des cannes comme celles travaillées dans certaines sucreries avec un coefficient de pureté de 77 à 78

Des rapports récemment publiées accusent une quantité de matière ligneuse ou fibreuse au-dessus de la moyenne, cette saison (14 et 17 o|o), des cannes dures à presser—d'autres spongieuses.—Toutes tendent à diminuer le rendement au moulin aussi bas que 45 o|o. Que n'aurait produit la diffusion en telle circonstance? La matière fibreuse, la dureté, la qualité spongieuse, n'étaient aucun obstacle à son travail; tout le jus eût été obtenu, et ce jus, paraît-il, était partout très riche.

Les cannes attaquées par le froid ensuite encore pu être travaillées jusqu'à ce que l'acidité fût trop forte. Si les betteraves, en Europe se conservent; si les silos permettent de les garder un certain laps de temps—cela est uniquement dû à la différence de la composition chimique du jus. Toujours alcalin dans la betterave, il offre un aliment au travail lent mais sûr de l'oxydation. Ces jus de la canne sont toujours acides une fois la vitalité de la canne détruite. Une fois ces jus mis au contact de l'air, l'acidité qui existe ne peut qu'augmenter et se continuer au dépens du sucrose.

Le temps n'est certes pas loin où l'industrie sucrière, en Europe, ne le cédait en rien en marasme, à celle de la Louisiane et autres pays. Les vieilles presses hydrauliques étaient, comme aujourd'hui, les moulins donnant 60 à 72 au plus, de jus. Ce jus coloré nécessite une large quantité de noir animal. La betterave donnait du jus contenant 6 à 7 o|o de sucre, au plus.

Aujourd'hui, les betteraves, par les soins apportées à la question agricole, contiennent 10, 11 et 12 o|o de sucrose, peu de sels et néant de glucose.

Ces jus, travaillés avec ou sans noir, rendent 7, 8 et 9 o|o de sucre, et si les mélasses sont traitées par l'osmose, la baryte ou autres procédés d'extraction, les 9|10 du sucre sont enlevés.

Comme justification des planteurs, nous ajouterons que quand un système nouveau est découvert, ce ne sont pas les planteurs ou sucriers qui courrent après, mais bien les établissements industriels, anxieux d'assurer la préséance de leurs appareils sur ceux de leurs compétiteurs.

La question de l'établissement de la diffusion ayant à renouveler celle des usines centrales, nous en parlerons dans la prochaine lettre.

DIFFUSION.

(*A suivre.*)

LOUISIANE.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 4 décembre:

Le bruit nous arrive, (non confirmé du reste,) qu'un incendie a détruit, dans la nuit du jeudi au vendredi, la sucrerie de M. Bill Schaffer sur la Chacahoula. Nous attendons impatiemment des détails.

—Le 1er décembre, est décédé, chez son fils J. H. Braud, sur le Bayou Lafourche, M. Aurélien Braud, âgé de 48 ans et 11 mois. Ses obsèques ont eu lieu, le lendemain, à l'Eglise St-Joseph, Thibodaux, au milieu d'un grand concours d'amis et de parents. Puisse Dieu donner la paix à son âme.

Le 29 novembre dernier, M. Ed. H. Crozier est décédé, à l'âge de 14 ans et 2 mois, à la station de Terrebonne, et a été enterré le lendemain à Thibodaux à l'Eglise St-Joseph. De nombreux amis et parents suivaient son convoi.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort d'un vieux résident de notre ville, tailleur de son métier—M. Conrad Kellar—décédé dans la nuit du jeudi au vendredi, à l'âge d'environ 87 ans. Pendant sa longue carrière, il avait su s'acquérir l'estime d'un grand nombre d'amis qui déplorent sa perte.

Le *Fermier Louisianais*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 4 décembre:

M. D. Delahoussaye, propriétaire de la ferme "Solitude," à quelques milles de notre localité, y jouit d'un rare bien-être: il fait l'élevage, en grand, des moutons. C'est un fermier pratique, qui tire un bon parti de ses terres, et produit à peu près tout ce dont il a besoin. Son succès devrait servir d'exemple à ses voisins et les décider à l'imiter.

—On nous écrit, de Bayou Vermilion:

"La moisson se poursuit ici avec activité; il reste, néanmoins, beaucoup de coton dans les champs. Le moulin de M. Brookshier a énormément à faire; il ne peut suffire à la besogne.

"La canne n'a pas répondu aux espérances du planteur. Le rendement a été faible. Bon nombre de fermiers la vendent, sur pied, $30 l'acre, et cette somme, disent-ils, ne suffit pas à payer les frais de la main d'œuvre. Nous citerons, entr'autres, M. E. L. Demary, qui, avec ses fils fait généralement d'excellentes affaires, il ont l'intention d'abandonner la culture de la canne et de faire du fourrage, des provisions, de cultiver d'autres produits qui rapportent davantage.

"L'idée de M. Demary est, tout d'abord, de semer en vue les besoin, de sa ferme, des nécessités de la vie pour sa famille et son personnel; en un mot, il veut faire du fermage réel, comme on en fait ailleurs surtout au fond des Attakapas, dans les paroisses Acadie et Calcasieu.

"Il est temps de songer à tirer parti de nos richesses naturelles. Déjà, nos vastes forêts de Cypres vont servir à construire les maisons dans un rayon excessivement vaste, au Sud, au Nord, en Amérique, en Europe, et même dans l'Océanie. Nos citernes, grâce à l'énergie de plusieurs de nos concitoyens, MM. Callahan, Lewis et C. W. George, remplacent celles qu'on fabriquait ailleurs, et qui étaient de qualité inférieure. C'est beaucoup, sans doute, mais c'est bien peu en comparaison de ce qui pourrait se faire. Nos chênes, nos frênes, nos ormes, *etc.*, offrent pour le charronnage et mille autres usages des matériaux presque inépuisables. Notre soufre, notre sel, notre terre à poterie, appellent à grand cris la manufacture.

"Notre chaux, notre marbre, notre plâtre, invitent le travail; nos textiles, jute, ramie, hennequin, encore dans l'enfance, veulent prendre place dans le commerce du monde; notre coton demande à être manufacturé ici; nos pêcheries peuvent fournir des conserves de premier ordre; nos fruits spéciaux seraient reçus avec joie sur tous les marchés; nos huîtres ne le cèdent en rien à celles du Nord, où il s'en fait un si grand commerce; enfin, nous dirons, pour la centième fois à nos concitoyens: la nature a été prodigue pour vous, sachez en profiter. Manufacturez, vendez aux autres, et sous peu vous serez riches, prospères et indépendants."

LES CORPS DE NAPOLÉON III ET DU PRINCE IMPÉRIAL.—On lit, dans l'*Autorité* de Paris:

Aussitôt après son retour d'Italie, S. M. l'impératrice Eugénie fera enlever de Sainte-Mary-de-Chislehurst les corps de S. M. l'empereur Napoléon III et du prince impérial, et les fera translater dans le mausolée qu'elle prépare à Farnborough et qui est sur le point d'être terminé.

C'est donc à Farnborough qu'aura lieu, le 9 janvier, jour de l'anniversaire du décès de S. M. l'empereur, le service annuel de *Requiem*. Tous les membres de la famille impériale seront présents à la translation des cendres.

LES COLLISIONS DES STEAMERS.—Les navires à vapeur marchent aujourd'hui avec une vitesse qui atteint 18 nœuds et dépassera bientôt 20 nœuds, la vitesse d'un train de chemin de fer. On comprend, par suite, la gravité des collisions en mer. Et puisque, pour atténuer les rencontres sur les voies ferrées, on a imaginé des freins puissants, on devait, naturellement songer à en réaliser pour les navires. Il y a quelques années, on avait proposé de disposer, autour de la coque de grands plans qui, rabattus sur les côtés pendant la marche, s'ouvriraient et se développeraient au moment de l'arrêt. Ces plans opposeraient une résistance considérable à la progression et feraient office de freins.

M. John Mc-Adams, de Brooklyn, New-York, vient d'établir un frein de ce système sur le steamer la *Ville-de-Florence*. A l'arrière de l'étambot, en avant du cadre de l'hélice, il dispose de chaque côté du bateau un large volet en tôle d'acier. Au repos, ces grandes palettes sont appliquées contre les flancs du navire par des chaînes traversant la coque. Quand il s'agit d'arrêter brusquement le steamer, on fait jouer des ressorts qui écartent les volets de flanc du bâtiment. La résistance de l'eau les amène dans la position perpendiculaire.

La *Ville-de-Florence* est un navire à roues de 170 tonnes, de 40 mètres de longueur, de 6 m de largeur et de 3 m 30 de tirant d'eau. Les volets présentent environ 10 mètres de surface. Le navire, lancé à la vitesse de 12 nœuds, s'arrête avec ce frein en vingt-deux secondes; il stoppe après avoir parcouru sa longueur. Lorsque l'effet du frein est aidé par la machine marchant arrière, l'arrêt est obtenu en douze secondes. Les expériences faites sous la direction de M. Moore, mécanicien en chef des Etats-Unis, sont donc favorables au système Mac-Adams. Restait à savoir jusqu'à quel point ce genre de frein pourra être appliqué à des navires de grandes dimensions.

LE SERVICE MILITAIRE EN BELGIQUE.—Le *Journal de Bruxelles* indique, en ces termes, les dispositions de la proposition de M. M. d'Oultremont:

Art. 1er. Tout Belge âgé de vingt ans contracte des devoirs militaires.

Art. 2. L'armée se recrute tous les ans parmi les citoyens âgés de vingt ans et par des engagements volontaires.

Art. 3. Le service est personnel en temps de paix et obligatoire pour tous les citoyens en temps de guerre.

Art. 6. Les exemptions, les dispenses d'incorporation, les ajournements et les exclusions de l'armée se prononcent avant le 31 mars de chaque année.

Art. 7. La classe annuelle se compose des jeunes gens disponibles chaque année après déduction faite des exemptions, dispenses, etc.

La mise en activité de la classe consiste dans l'immatriculation des jeunes gens avec une annotation de leur domicile et de leur profession.

L'article 8 divise la classe en deux catégories. La première forme le contingent annuel actif. La seconde forme le contingent disponible, c'est-à-dire comprenant les jeunes gens qui peuvent servir en temps de guerre à combler les vides de l'armée.

Tels sont les fourriers, les ingénieurs, les aumôniers, les médecins, etc. Une partie de ce second contingent peut être appelée à faire un service de trois mois.

Art. 9. Le chiffre du contingent actif est désigné chaque année par la législature, de manière à ce que l'armée permanente en temps de paix, volontaires compris, compte toujours un pour cent de la population totale du royaume.

Art. 12. La durée du service, c'est-à-dire de l'immatriculation, est de dix ans: trois ans de service actif, quatre ans de service dans la réserve de l'armée active et trois ans de service dans la réserve nationale.

La durée du service actif est de trois ans pour toutes les armes.

Art. 13. Les miliciens dont l'instruction est jugée suffisante après un an ou après deux ans, par le moyen d'un examen, peuvent jouir d'un congé spécial dans des conditions stipulées par arrêté royal. Ces conditions donneront à ces octrois de congé toute garantie d'impartialité.

Par ce dernier article, tous les citoyens, riches ou pauvres, sont mis sur la même ligne, quant à l'obtention des congés.

L'article 16 stipule qu'en temps de paix tous les citoyens sont autorisés un an avant le tirage au sort à passer un examen. S'ils réussissent, ils feront partie, en temps de guerre, du second contingent et bénéficieront de cette situation s'ils tombent au sort.

L'INDUSTRIE DES CENDRES DE VARECHS EN FRANCE.—On lit, dans la *Gazette de France* du 14 novembre:

La récolte et l'incinération des plantes marines, ainsi que la séparation rationnelle des différentes matières qui composent leurs cendres, sont l'objet d'une branche importante de l'industrie en France et en Angleterre. Les cendres de varechs sont, en effet, préparées par quantités considérables sur la côte de Bretagne, qui, avec le littoral de l'Ecosse, fournit à peu près la totalité des végétaux marins utilisés en Europe. La récolte de ces végétaux est pour les populations bretonnes la source de revenus considérables.

Cette industrie s'est établie en France dès la fin du dix-septième siècle. Elle a d'abord fourni au commerce un mélange de sels alcalins employés par les verriers. Plus tard, elle a isolé le chlorure et le sulfate de potassium. Enfin, l'extraction de l'iode a déterminé sa prospérité et son développement.

La découverte des gisements de sels potassiques de Stassfurt est venue, vers 1862, porter un coup sensible aux lessiveurs de cendres, en avilissant le prix de leurs principaux produits.

Plus récemment, l'extraction de l'iode des eaux-mères du nitrate de soude du Pérou a diminué beaucoup la valeur de ce métalloïde, qui entre pour une part importante dans les revenus de l'exploitation des varechs.

Cette dernière se trouve donc atteinte de plusieurs côtés. Menacée de disparaître et d'entraîner dans sa ruine les populations intéressantes qu'elle fait vivre, il est à souhaiter qu'elle suive l'exemple de beaucoup d'autres industries chimiques et se modifie profondément. Elle peut retrouver son ancienne prospérité, d'une part en augmentant la richesse de sa matière première, d'autre part en perfectionnant les procédés de traitement des cendres.

Déjà les fabricants ont indiqué les bases de cette rénovation de leur industrie. Depuis quelques années, ils ont prêté plus d'attention aux conditions dans lesquelles sont préparées les cendres de varechs. Comparant entre eux, au point de vue de leur richesse en iode et en sels de potasse, les divers goëmons qui croissent sur la côte française, ils ont distingué les bonnes espèces des mauvaises. Ils ont aussi cherché à reconnaître l'influence du mode de récolte, ainsi que celle des saisons. Ils se sont occupé également de l'incinération: cette opération entraîne, dans les conditions réalisées aujourd'hui, une déperdition d'iode et une consommation de combustible fort considérable. Enfin, la séparation des sels qui constituent les cendres se fait actuellement par des moyens peu différents de ceux en usage il y a fort longtemps. Il est permis de penser que cette partie du traitement doit pouvoir profiter des connaissances acquises dans la statique des dissolutions salines suivant leurs densités. Certaines fabrications voisines fournissent sur ce point des indications précieuses.

Le dernier mot de la science, si jamais la science se décide à prononcer ce mot-là, sera une merveille d'horlogerie tenant dans le creux de la main. Nos chronomètres actuels paraîtront bien primitifs à côté.

La merveille indiquera les heures, les minutes, les secondes, les mois, les années, les siècles, les phases du soleil et de la lune, le passage des comètes et les changements de gouvernement.

Par le trou en rubis d'un échappement, on téléphonera à n'importe qui, n'importe où. Un autre trou photographiera instantanément.

Et dans un petit réduit, que mettra à découvert un ressort secret, se trouveront agglomérées une centaine de pilules nutritives du docteur Succi, permettant de vivre dix ans sans manger.

On fait encore des combles de temps en temps. A preuve celui-ci:

Le comble de la sensibilité:

Se mettre à fondre en larmes en voyant frapper une bouteille de champagne.

Traitement pour combattre les maladies des voies respiratoires.

Tout à fait original le traitement imaginé par M. le docteur Bergeon, agrégé libre de la Faculté de Lyon, pour combattre les maladies des voies respiratoires. Jusqu'ici on s'était contenté des inhalations, déjà un peu vieillottes, de substances médicamenteuses; la vapeur ou l'air chargé du médicament pénètre plus ou moins profondément dans les ramifications des bronches. On opérait par en haut. M. Bergeon opère par en bas. C'est une variante du remède de Molière, à laquelle on n'avait pas songé. Les injections gazeuses par voie rectale semblent présenter de grands avantages, et il n'est pas utile de les signaler à l'attention des intéressés. Le principe de la méthode est ingénieux; il est dû, au reste, à Claude Bernard; c'est l'illustre physiologiste qui, le premier, a montré que l'on pouvait, sans inconvénient, introduire par voie rectale, des gaz toxiques dans les intestins et de là dans les poumons, tandis que l'inspiration directe de ces gaz amène des accidents graves et la mort des animaux. Les gaz ainsi introduits se diffusent dans les tuyaux et les diverticules de la muqueuse des voies aériennes. M. Bergeon a pensé qu'on pourrait atteindre avec un gaz toxique les microbes qui envahissent les voies respiratoires dans plusieurs maladies. On parviendrait, sinon à les tuer, du moins à gêner leur développement.

L'acide carbonique est facilement toléré par le gros intestin; il suffit donc de le mélanger avec les gaz médicamentaux convenables pour atteindre les microbes installés dans les poumons. En général, M. Bergeon fait injecter deux fois par jour 4 à 5 litres d'acide carbonique très pur, bien dépourvu d'air et ayant barboté dans 500 grammes d'une eau minérale sulfureuse. Selon l'auteur, les médecins de Lyon, de Paris, de Marseille, de Genève, etc., qui ont traité les phtisiques par la méthode des injections gazeuses ont généralement obtenu la disparition très rapide des phénomènes de suppuration pulmonaire et la marche progressive vers un état de santé qui offre tous les caractères de la guérison. L'acide carbonique agit-il réellement sur les microbes? On ne saurait l'affirmer; mais, en tout cas, comme le fait très bien remarquer M. Cornil, l'acide carbonique introduit par l'absorption intestinale dans le sang veineux, et expulsé ensuite par le poumon, et chargé de substances médicamenteuses, modifie profondément le rythme respiratoire, rend l'hématose plus complète. (L'acide carbonique est un antiseptique bien connu; déjà on avait remarqué son action sur les maladies respiratoires dans les pays à acide carbonique, comme à Vichy, Néris, etc.—Recherches du docteur Peyraud.) Il détermine une sensation de bien-être qui s'accompagne d'une augmentation de force, en même temps que disparaissent les accidents qui accompagnent les phlegmasies pulmonaires, la fièvre, les sueurs nocturnes, etc.

A Paris, le docteur Chantemesse a expérimenté avec succès dans son service hospitalier de Saint-Antoine la méthode de M. Bergeon pendant les mois d'août, septembre et octobre. Il a guéri des attaques d'asthme par les injections intestinales d'acide carbonique chargé de vapeurs sulfo-carbonées. Neuf malades tuberculeux avec présence de bacilles ont obtenu par ce traitement une amélioration très grande. L'augmentation du poids du corps a été rapide, jusqu'à 1 kilog. par semaine; un des malades a gagné 9 livres en un mois et demi; son poids a monté de 65 kilog. à 60 kilog. 500.

On ne saurait être trop circonspect en pareille matière; toutefois, on ne peut accueillir qu'avec faveur une méthode qui semble exercer une heureuse action dans l'asthme et la phtisie, d'autant plus que la thérapeutique est à peu près désarmée devant la phtisie. Dans cette maladie, les seuls agents utiles dont dispose réellement le médecin se réduisent aux aliments et aux remèdes qui favorisent la nutrition.

L'hypnotisme.

L'hypnotisme étant de plus en plus à l'ordre du jour, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant le récit d'expériences faites, récemment, par un M. Babinski à la Salpêtrière, France:

Deux malades ont été amenées séparément. La muette a été assise sur une chaise cachée par un écran; on a introduit alors l'autre hystérique endormie et on l'a placée également sur une chaise, de l'autre côté de l'écran. Il n'y avait pas de communication immédiate, aucun point de contact, quel qu'il soit.

L'hystérique chez laquelle on allait transférer le mutisme de l'autre a été soumise à l'action d'un fort aimant, de façon à modifier sensiblement son état.

Au bout de quelques minutes, M. Babinski lui a ordonné de parler, de se faire entendre: impossible à elle d'articuler la moindre parole, de proférer le moindre son: elle était alors atteinte du mutisme le plus complet, tandis que la jeune fille muette depuis plusieurs années parla à son tour et répondit clairement à toutes les questions qu'on lui a posées.

Dans une seconde catégorie d'expériences, M. Babinski a mis en rapport, dans les mêmes conditions de garantie au point de vue de la sincérité de l'expérience, des malades atteintes de paralysies hystériques diverses et spontanées avec un des sujets précédents. Le résultat a été le même que plus haut; l'affection a été bien transmise à l'hypnotisée, mais le plus souvent elle a persisté chez la malade vraiment atteinte, mais avec moins d'intensité.

Après plusieurs expériences consécutives, M. Babinski a constaté un cas d'amélioration d'une contracture hystérique du membre inférieur. Il y a par conséquent là toute une nouvelle méthode de traitement dont on pourra profiter en attendant qu'on la perfectionne encore par une autre série d'expériences.

Pour terminer la séance, M. Charcot a fait, à son tour, quelques expériences fort curieuses. Nous n'en raconterons qu'une.

Une grande belle fille, une faubourienne blonde, à la coiffure soignée un peu prétentieuse, entre en faisant des façons. Ce monde l'intimide. Elle a des gestes de colère, elle s'assoit en rechignant, elle ne veut pas ôter sa camisole. "Allons, voyons, lui dit le professeur, il n'y a pas de danger, tu garderas ton fichu." Enfin la manche est retroussée. Le grand bras apparaît blanc et rond. Mais il est inerte. L'autre est bien vivant.

On endort, on hypnotise le sujet.

M. Charcot, assis derrière la grande fille, dit: "Allons!" d'un ton impérieux, et passant le bras devant sa tête, dresse le doigt devant le nez de la patiente. Elle regarde fixement: au bout de trois secondes, après quelques mouvements nerveux, la tête soudain retombe sur l'épaule, le cou cessant de la soutenir. La grande fille est endormie.

On va lui persuader maintenant que son bras sain est paralysé. Alors s'établit cet étrange et laconique dialogue entre la malade et le médecin:

—Tu sais, ton bras, tu ne peux plus le remuer.

—Mais si! (Elle dit ces mots avec colère.)

—Mais non, il est paralysé.... Essaye, tu verras.

—Mais si!

—Non, essaye.

Elle fait de pénibles efforts et, en effet, le bras est devenu de pierre, elle est vaincue. M. Charcot s'approche: pic, pic, pic. Une longue épingle d'acier entre dans la chair.

Pic, pic, pic. Elle ne sent plus rien.

Un peu plus tard:

—Tu peux remuer ton bras?

—Non, je ne peux pas!

Puisque je te dis que tu peux!

Et, petit à petit, sur l'ordre du docteur, le bras redevient souple et sensible.

Puis c'est la jambe qu'on paralyse.

—Remarquez, dit M. Charcot, qu'ici ce n'est pas la terrible sentence de *Macbeth*. Ce que nous avons fait, nous pouvons toujours le défaire; mais nous pourrions le faire subsister une fois la malade réveillée.

RÉCOMPENSES.—Le ministère du commerce de France a été, dernièrement, informé du résultat, pour les exposants français, des opérations du jury des récompenses de l'Exposition de Liverpool. Il a été accordé aux français quatre-vingt-douze médailles d'or, cent trente-huit médailles de bronze et soixante-neuf mentions honorables. C'est au groupe français qu'ont été attribuées les récompenses les plus nombreuses.

NOUVELLES RELIGIEUSES.—L'*Univers* de Paris, a reçu la dépêche suivante de Rome, 12 novembre:

Hier est partie une note du Vatican adressée au gouvernement de la République française pour protester contre les dispositions de la nouvelle loi scolaire hostile à la religion.

On dit cette note modérée dans la forme et très ferme sur le fond des protestations.

On écrit, de Rome, 16 novembre, à la *Défense* de Paris:

Les Franciscains viennent de procéder à l'élection du nouveau custode de Terre-Sainte, dont la charge expire au bout de six ans. Cette élection est faite par le général et les définiteurs de l'Ordre. La Propagande confirme ensuite le vote. L'élection du custode de Terre-Sainte a une certaine importance pour la France, car la custodie des Lieux-Saints se trouve sous son protectorat immédiat. C'est encore un glorieux et antique privilège de la nation française, dont elle doit se montrer jalouse à juste titre.

Déjà François 1er a défendu, par ses traités avec Soliman-le-Grand, les Franciscains de Terre-Sainte et leurs sanctuaires. Plus tard, en 1649, le roi de France prit sous sa protection immédiate les Franciscains de Terre Sainte et tous les monastères et sanctuaires.

En 1673, un traité entre Louis XIV et Mourad IV confirma ce protectorat. Napoléon Ier et Napoléon III ont continué par les traités de 1811 et de 1861 à jouir de ces droits et le traité de Berlin de 1878 reconnaît à la France le protectorat sur les Lieux Saints. Par suite, le commissariat de Terre-Sainte se trouve être en relation directe avec le ministère des affaires étrangères, et tout se fait en Terre-Sainte, par l'intermédiaire des agents français. Aussi le consul de France jouit-il dans toutes les églises de la custodie, de tous les honneurs seigneuriaux, au vu et au su de toutes les puissances, d'accord en ce point depuis des siècles, avec la Porte.

Quoique la France possède la primauté en Terre Sainte, elle n'est pas seule à y envoyer des sujets. L'Italie et l'Espagne y envoient des religieux franciscains, pris parmi les Mineurs observantins. L'ordre des mineurs observantins n'a été rétabli en France que depuis trente ans environ; c'est pour cela que les Français sont encore en Terre Sainte en nombre relativement moindre. Le nombre de vocations et les dernières persécutions des religieux sont les causes principales de ce fait fâcheux pour l'extension française.

Le nouveau custode de Terre-Sainte est le R. P. Aurelio. C'est un homme modeste et bienveillant qui a déjà fait ses preuves, car il était jusqu'ici secrétaire de la custodie de Terre-Sainte. Il est encore jeune n'ayant pas plus de quarante ans, mais il a acquis dans l'exercice de sa charge une grande expérience des affaires de Palestine. Cette élection est importante pour la France, et, d'après des informations prises à bonne source, le gouvernement français a accepté le R. P. Aurelio comme *persona grata*.

Rome, le 17 novembre:

Le vicaire apostolique du Congo est venu prendre ses instructions et ses pouvoirs pour son vicariat qui comprend tout le Congo français.

La nouvelle circonscription ecclésiastique des indes orientales ne fonctionne pas encore.

Le Pape annoncera, prochainement, par bref, les vicaires apostoliques des nouveaux diocèses. On en fixera ensuite la délimitation définitive, notamment celle des diocèses du territoire goanais.

La Propagande veut imprimer un grand élan aux mission de l'Inde.

CONTRE LE SYSTÈME PARLEMENTAIRE.—M. Pascal a fait, le 17 novembre, une intéressante conférence, à la salle des Capucines, Paris, contre le système parlementaire. Il a paraphrasé la brochure qu'il a publiée, il y a quelque temps, sur ce sujet. Ce système, dit constitutionnel, ne peut, dit-il, fonctionner que dans les pays où il règne une complète unanimité sur la question de fond, et où les partis ne sont divisés que sur la façon de pratiquer les institutions. Mais quand il y a une portion importante du Parlement qui est hostile au principe même du gouvernement, les partis constitutionnels sont amenés à vivre de transactions et de coalitions accidentelles qui faussent complètement le système. C'est ce qui arrive en Angleterre, où ne peut se former qu'une majorité de circonstance, par suite de la prédominance des parnellistes, lesquels sont les pires ennemis des institutions fondamentales de la Grande-Bretagne.

M. Pascal croit toute restauration impossible. Il est prêt à répéter le mot historique du prince-président au Corps législatif en 1852: "Conservons la République, elle ne menace personne et elle peut rassurer tout le monde." Il appliquerait, sans regret, à l'empire et à la monarchie, cette apostrophe célèbre de Billault aux royalistes "Prétentions tombées désormais dans le néant du passé." M. Pascal veut la réforme de la Constitution et son adaptation au type américain. Tant valent les hommes, tant valent les institutions. M. Saint-Marc-Girardin fit un jour, à ce sujet, en 1862 — dans le *Journal des Débats*, une réflexion qui valut à notre vieux confrère une réflexion: "C'est se laisser aller à une illusion de jurisconsulte trop épris des textes—écrivait le publiciste — que de croire que c'est l'Empire qui soutient l'empereur et non pas l'empereur qui soutient l'Empire."

UN PONT SUR LE PAS-DE-CALAIS.—On a déjà parlé du projet de M. H. Hersent, l'éminent ingénieur, relatif à la construction d'un pont sur le détroit, avec chemin de fer à ciel ouvert.

L'exécution de cette grande entreprise ayant pour les villes de Boulogne et de Calais une importance de premier ordre, puisque le pont aura ses points d'attache avec la ligne du Nord aux stations de ces deux villes, il est intéressant de faire connaître la lettre que M. Baker, un des ingénieurs les plus distingués d'Angleterre, a adressée à la Société "Channel Bridge and Railway Company, Limited" et reproduite par la *France du Nord*.

Elle est ainsi conçue:

22 octobre.

Cher Monsieur,

Je suis en possession du rapport de M. Hersent sur un pont sur la Manche.

Il n'y a aucune difficulté à construire un pareil pont.

Nous sommes en train de construire en ce moment le pont sur le Forth, du même empan et un pont en Australie avec des fondations de même profondeur (55 mètres).

Décédé, le 7 décembre 1886, à 10 heures et demie du matin, à l'âge de 83 ans, JEAN LAURENT GOULEY, natif de Normandie, France. Les amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures et demie, de sa dernière résidence, No 315 rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov 86—1anPP

Avis.

$4,273 40. Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1886.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet de combinaison Nos. 5, 44, 67, Classe 288, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Quatre Mille Deux Cent Soixante-Treize Piastres et Quarante Sous, le vendredi, 3 décembre 1886, le dit billet ayant coûté la somme de vingt-cinq cents, au bureau de P. A. Bertrand, 59 rue Patterson, Alger, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du billet au bureau de la compagnie.

ALFRED CLARK, 30 rue Allick, Alger.
8 déc—1f PP

State National Bank, Nlle-Orléans, 7 Décembre 1886—A la réunion régulière du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, M. J. W. Kilbreth ayant donné sa démission de président de cette banque, M. PIERRE LANAUX a été élu unanimement à sa place.

T. R. ROACH, Caissier.
8dec—3f

Buvette et Salon de Billard
—DE—
MILLER
Les plus anciens à la Nouvelle Orléans. On y trouve tout le confort et le plaisir désirables.
Coin des rues St-Charles et Commune.
28 nov—1m.

GRANDE OUVERTURE
—DE—
C. LAZARD & CIE.,
LES MARCHANDS DE
Vêtements Confectionnés d'un Prix,
SONT DE RETOUR A LEUR ANCIEN MAGASIN,
AU COIN DES RUES CANAL ET NORTH PETERS,
AVEC UN FONDS DE MARCHANDISES ENTIEREMENT NOUVEAU DE
Vêtements Confectionnés, de Chapeaux et de Lingerie de Dessous.
Nous inaugurerons NOTRE OUVERTURE en offrant durant la prochaine saison, à des prix si réduits que la concurrence ne sera pas possible.
HABITS DE GRANDE TOILETTE et COSTUMES DE BUREAU des dernières coupes et des meilleures étoffes.
Aussi, un très bel assortiment de SURTOUTS, des vêtements remarquables par leur excellente confection et leur élégance, comprenant toutes les dernières modes, telles que Surtouts doublés de Chinchilla de Soie et de Satin, de Peluche, Kerseys, Meltons, Montagnacs Vénitiens et Wide Wales. SOUVENEZ-VOUS QUE NOUS SOMMES LES QUARTIERS-GÉNÉRAUX pour les Vêtements des Enfants.
Nous invitons cordialement nos amis et le public en général à venir examiner notre nouveau fonds de marchandises, et à se convaincre de la modicité de nos prix.
C. LAZARD & CIE., 29, 31 et 33 rue du Canal.
7 déc—1m Dim Mar Jeu Sam

Association des Underwriters de la Nouvelle-Orléans.

AU PUBLIC.

Pénétrés de la dépendance mutuelle des propriétaires d'immeubles et des compagnies d'assurances contre l'incendie, nous désirons faire connaître au public le but que nous nous sommes proposé en organisant ici une Association destinée à réglementer les affaires d'assurances. Bien compris les parties intéressées, leur concours nous en sommes persuadés, nous sera assuré et elles n'hésiterons pas à seconder nos efforts dont bénéficieront tous les citoyens de la Nouvelle Orléans.

On est porté naturellement à considérer toute association dont l'objet est de réglementer une entreprise quelconque comme un premier pas vers l'établissement d'un monopole. Néanmoins si l'on veut se donner la peine d'examiner la manière dont nous procédons, on aura vite la conviction que nous ne travaillons pas à créer un monopole pour réaliser des profits excessifs ou immodérés, mais que nous nous sommes mis simplement d'accord pour protéger nos intérêts contre les fâcheux résultats du désordre et les tristes conséquences qui en résultent à savoir l'amoindrissement considérable de la protection que le public est en droit d'attendre en retour des indemnités qu'il a à payer.

Notre but en organisant l'association que nous venons de former est de nous consulter mutuellement et de nous faire part des résultats acquis par chaque compagnie afin d'établir des taux de primes équitables et suffisants, d'administrer nos affaires avec économie, de régler promptement et loyalement les pertes encourues, d'acquérir les connaissances spéciales relatives aux meilleures méthodes de construction et de les faire adopter par le public, de prévenir les incendies par une surveillance constante et systématique des bâtiments consacrés à l'industrie et aux manufactures, surveillance qui sera confiée à des experts chargés de découvrir et de signaler les défectuosités, de supprimer les nombreuses causes.

Nous sommes certains que notre but sera cordialement approuvé par tous les propriétaires intelligents. Quant à la sincérité de nos intentions, elle ressort de l'honorabilité même du Conseil des Underwriters de cette ville, qui s'est acquis une légitime réputation. Le système que nous avons établi et que nous allons inaugurer offre toutes les garanties désirables, tout le monde peut d'ailleurs s'en convaincre en venant dans les bureaux de l'Association où il sera donné toutes les explications nécessaires.

Cette association diffère des autres organisations de l'Underwriters qui ont existé en la ville de la Nouvelle Orléans en ce que—chose importante—nous ne nous bornerons pas comme cela a été fait jusqu'ici, à adopter et maintenir un tarif mais avons l'intention, en outre de faire, également dans l'intérêt du public, des inspections de risques systématiques et continuelles afin d'arriver à réduire les pertes, en rendant moins fréquents les incendies causés par la négligence et l'ignorance, qui, à elles seules causent, en ce pays annuellement la destruction de plus de fortune qu'en aucun autre pays civilisé. A ce fait sont dûs les obstacles qui entravent la prospérité de la communauté, l'accumulation de la fortune, c'est lui qui motive l'augmentation de l'impôt.

De plus, en adoptant des prix c'est notre désir d'opérer un changement radical de méthode, de façon à établir la valeur réelle de chaque risque, par cela les "bons risques" auront l'avantage des taux réduits, et les propriétaires d'immeubles y verront un encouragement à faire améliorer leurs propriétés. Les propriétaires fixeront pour ainsi dire, leurs propres prix.

Nous avons confié la direction de ce département à un des experts les plus compétents du pays, qui sera toujours prêt à aider le public de ses conseils.

La méthode que nous avons en vue a donné les plus précieux résultats partout où elle a été adoptée, elle est de nature à assurer aux "Underwriters" l'appui du public et à amoindrir les pertes causées par l'incendie. Nous avons donc la conviction que notre nouvelle méthode, dès qu'elle aura été connue et aura démontré son excellence, nous vaudra les encouragements des propriétaires fonciers; et, en diminuant les pertes, elle permettra les "Underwriters" de mettre leur polices à des taux très réduits.

Afin de mener à bien son entreprise, l'association se propose une autre chose importante: de réduire le plus possible le coût de l'administration de ses affaires. JAMES I. DAY, Président.

La fête de l'Immaculée Conception étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des "Mères Chrétiennes," la Présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St Louis, à la messe qui sera dite à 8 heures, MERCREDI, 8 décembre. 7 déc—

Restaurant Nouveau Delmonico,
134 rue du Canal, 1er étage,
REMI & FAUCON, Propriétaires.
Prix modérés. Ouvert toute la nuit. Lunchs de premier ordre pour compagnies d'assurances, banques et autres corporations, à bas prix. Dîners pour familles et repas pour fêtes. Lunch pour les dames de 11 du matin à 1 de l'après-midi.
14nov—1mois

LEON MARTHE,
Propriétaire du Charm Saloon,
VIS-A-VIS LA POSTE.
3 déc—1m

Vin de Saint Raphael
LE VIN DE SAINT RAPHAEL EST AMI DE L'ESTOMAC. C'EST LE PLUS RICHE CONNU EN PRINCIPES RECONSTITUANTS RÉCONFORTANT ET TONIQUES. GOUT EXCELLENT. LA SIGNATURE ST. RAPHAEL EST RÉPÉTÉE SUR LA CAPSULE QUI RECOUVRE LA BOUTEILLE.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez
PAUL GELPI & BRO.,
43 RUE DECATUR.
17nov—1m PP

AU PUBLIC.

Réduction dans le Prix de la Lumière.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1886

LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLÉANS prévient les personnes à qui elle fournit du gaz, ainsi que toutes celles qui résident sur le parcours de ses tuyaux de distribution que, à partir du 1er octobre 1886, des taux d'ESCOMPTE ADDITIONNEL seront accordés à ses clients, EN OUTRE des 10 pour cent dont ils bénéficient déjà sur leurs comptes mensuels, quand ceux ci sont réglés avec promptitude.

Dépense—Un ct. par heure pour chaque bec donnant une lumière équivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent d'escompte.

Escompte Additionnel:

Sur comptes mensuels de $ 1 à $ 5, 5 pour cent
Sur comptes mensuels de 5 à 15, 10 pour cent
Sur comptes mensuels de 15 à 25, 15 pour cent
Sur comptes mensuels de 25 et au-dessus, 20 pour cent

V. VALLOIS, Secrétaire.
17 sept—3m

Banque des Citoyens de la Louisiane — Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1886.—Une assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de banque, 134 rue Gravier, le 20me jour du mois de janvier 1887, à midi, pour se prononcer par un vote sur la réduction proposée des actions à leur valeur actuelle, et pour augmenter le fonds-capital par l'émission des actions déjà autorisées, de telle façon et aux conditions qui seront déterminées. Par ordre du Conseil de Direction.

JAS. J. TARLETON, Caissier.
5déc—Dim Mer Ven au 10 jan

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

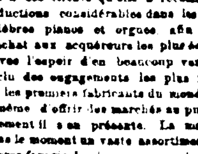

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR SOMMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

Institut Commercial
DE
Saint Aloysius,
Coin CHARTRES et QUARTIER,
Sous la direction des Frères du Sacré Cœur.

Le cours des études comprend toutes les branches commerciales des colleges de première classe.

Les langues française et espagnole y sont enseignées sans paiement supplémentaire.

On y reçoit les élèves de toute dénomination sans tenir compte de leurs opinions religieuses.

L'âge pour l'admission est de 7 à 16 ans.

N. B.—Pour plus amples informations s'adresser au Frère Directeur de l'Institution.
5 nov—1m—dim jeu

Mme EUG. JACOB,
Maison de Coiffure pour Dames.
CHEVEUX PARFUMERIES FRANÇAISES, ARTICLES DE FANTAISIE.
Dessins de cheveux faits sur commande
17.....Rue Baronne.....17
7 nov—3m Jeu Sam Dim

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1an

DENTISTES.
EDOUARD J. de HART,
DENTISTE
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste.
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

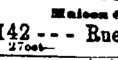

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

R. SCHMUTZ,
Successeur de C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
Maison établie en 1840.
142 --- Rue Royale --- 142
27oct—

Avis spécial.

Les actionnaires de la "Red River and Coast Line" sont invités à assister à une réunion spéciale de la Compagnie qui aura lieu SAMEDI, 15 janvier 1887, à 11 heures du matin, au bureau de ladite Compagnie, pour délibérer sur le projet d'accroissement du capital et de sa division en action.

GEO. C. HAMILTON, Secrétaire.
30 nov—30f

D. MERCIER'S SONS,
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs et enfants.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.
24déc 85—☞—D Mar J—PP

Spectacles, Bals, &c.

Convenablement chauffé et confortable
Théâtre de l'Opéra Français,
FRÉDÉRIC MAUGÉ........DIRECTEUR
AUJOURD'HUI! AUJOURD'HUI!
Grande Matinée.
Mlle EMMA ROMELDI
Et la troupe au complet dans
LA FAVORITE.
JEUDI, 9 décembre, à 8 p m.,
Seconde représentation de l'immense succès
Les Petits Mousquetaires.
Mlle Rosine Weyns dans le rôle de d'Artagnan.
M. Darman dans le rôle de Bonacieux.
Samedi en Matinée,
Grand Programme Double!
8déc—1f

THEATRE ST-CHARLES.
Lundi soir, 20 déc.,
Positivement tournée d'adieu.
M. HENRY E. ABBEY annonce très respectueusement l'arrivée à la Nlle-Orléans de
Mme Adelina Patti,
Dans un grand concert d'opéra,
Avec les artistes suivants
Mme Sofia Scalchi........Prima Donna Contralto
Sig. Antonio Caisasi........Baryton
Sig. Albert Guille........Ténor
Sig. Franco Novara........Basse
A cette représentation les artistes ci-dessus paraîtront dans un
GRAND CONCERT PROGRAMME.
Consistant en morceaux choisis et dans le second acte de l'opéra de SEMIRAMIDE avec tous les accessoires et costumes et un Grand orchestre de cinquante musiciens choisis sous la direction de Sig. LUIGI ARDITI.
On se sert des célèbres Pianos de Steinway & Sons.
Prix: $2, $3, $4 et $5. La vente des sièges commencera le 11 décembre, à 9 a.m., au contrôle.
5 déc—

THEATRE DE FARANTA.
Une semaine seulement.
Commençant le LUNDI, 6 décembre.
MATINÉES JEUDI, SAMEDI ET DIMANCHE.
Troupe de comédie de J.C.STEWART
Les deux Jean.
Les deux Jean.
Les deux Jean.
Les deux Jean.
Les deux Jean.
Les deux Jean.
Les deux Jean.
Les deux Jean.
Eclat de rire d'un bout à l'autre de la pièce.
La troupe de comédie Two Johns, une des plus grandes et des plus amusantes qu'il y ait. Dans la pièce il y a de nouvelles chansons et des danses.
Lundi, 13 déc—Dowling & Hasson Combination. 5 dec—

TEMPLE D'ART
Coin des rues Canal et Dauphine.
LA BATAILLE DE PARIS
Sera ouvert par requête spéciale jusqu'à nouvel ordre pendant les heures de la journée seulement.
Lectures toutes les heures.
Le plus grand et le plus vivant Panorama de Guerre qui ait été reproduit.
Les portes sont ouvertes de 8 30 A. M. à 5 P. M. tous les jours.
Admission........25 cts
Enfants........15 cts
5 oct—

Mme A. BETAT,
192 Rue du Canal,
—NOUVELLE-ORLEANS.—
Vient de recevoir de Lyon un assortiment complet de
Draps, Tulles Brodés, Gaze, Applications, Franges, Glands, Galons, Passementeries, Sequins,
En Or et Argent.
Aussi un assortiment de bijouterie en pierreries
—Tel que—
DIADÈMES, COURONNES, COLIERS, ETC.,
Pour Théâtres et Bals.
—Spécialité pour la manufacture de—
Drapeaux, Bannières, Insignes, Rosettes et Décorations
Pour Bals, Fêtes et Enterrements.
BRODERIE DE SOIE, OR ET ARGENT,
Faites sur commande.
Décorations de Salles de Bals, Jardins et Fêtes Publiques.
Maillots en Soie, Laine et Coton.
14 nov—1m t l dim

DIAMONDS, American Watches, Fine Jewelry. Small Expenses, Low Prices.
E. A. TYLER'S SON,
3 CAMP ST. 3
New Orleans.
5 déc—1m, Mar Jeu Dim

Avis spécial.

Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1886.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de Mme Marie Rose François sont requises de les présenter sans délai, pour être réglées, au soussigné.

JAMES FAHEY, Exécuteur testamentaire, No 102 rue Commune.
5déc—5f

Bureaux de la Compagnie d'assurance de Hope de la Nouvelle-Orléans, No 188 rue Gravier—Nouvelle Orléans, le 1er décembre 1886—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI 13 du courant, de midi à deux heures, au bureau de la Compagnie, No 188 rue Gravier.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
1er déc—au 13 inclus

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.
La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.
Plus de $33,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman,
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov '86—1an—VAS.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE.
Rue du Canal.
D. BIDWELL........Directeur
DIMANCHE, 5 DEC. 1886.
Matinées Jeudi et Samedi
DIRECTEMENT DU JAPON.
Marshall's Japanese Tourists
La plus grande nouveauté de la saison.
Acrobates, Jongleurs, Equilibristes.
LITTLE ALL RIGHT.
La seule fille japonaise
A REAL YUM-YUM.
Dimanche, 12 déc—Mlle Kate Forsyth dans son plus grand triomphe dramatique Faithful Heart.
4 déc—

THEATRE ST. CHARLES
DE BIDWELL.
DIMANCHE, 5 DEC. 1886,
Et tous les soirs pendant la semaine,
BIDWELL'S
Star Dramatic Co.
Jouera le beau mélodrame en 5 actes.
The Lancashire Lass
Matinées mardi et samedi.
Dimanche, 12 décembre—ALMOST A LIFE.
4 déc—

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
Commençant Dimanche, 5 Décembre.
Matinées Mercredi et Samedi.
SALSBURY'S
TROUBADOURS
NALLY McHENRY.
NATE SALSBURY.
Dans une magnifique production de leur Comédie-Farce de Société Originale.
Arrangée par MM. Fred Williams et G. L. Stout, intitulée
THE HUMMING BIRD.
Dimanche, 12 Déc.—MME D. P. BOWERS, secondée par M. Joseph Wheelock et une compagnie des plus compétentes.
4 déc—

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL
—AU BÉNÉFICE DU—
"WOMAN'S CLUB",
A Grunewald Hall,
MERCREDI, 8 DECEMBRE 1886,
Avec l'obligeant concours de Mlle ROMELDI, l'éminente prima donna de l'Opéra Français, de Mme PEMBERTON-HINCKS, de Mlle BERTHE PEMBERTON, de M. KAISER et du CONTINENTAL QUARTETTE CLUB.
Prix du billet........50 cts.
4déc—4 au 8 déc

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Mosaique, Windsor,
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais.
RIDEAUX
Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Corniches, Flèches
NATTES DE CHINE en grande variété
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

G. Léaumont.
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE
Téléphone No 406. Nlle-Orléans.
8 août 1 an

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Cannel et Coke Connelsville,
Les Planteurs, Fonderies, Familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés aux prix du marché.
BUREAUX 47 RUE CARONDELET
CHANTIER Sur la Levée, coin de la rue Race.
1er sept—6m—Dim Mar Ven

AVIS!
LE GRAND TIRAGE
Trimestriel Extraordinaire,
CLASSE L,
—DE LA—
Loterie de l'Etat de la Louisiane,
—Aura lieu—
Le MARDI, 14 Décembre 1886,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
Sous la surveillance des Généraux G. T. BEAUREGARD et J. A. EARLY.
Il commencera à 11 heures du matin.
PREMIER LOT - $150,000,
Billet entier, $10.
Fractions, proportionnellement.
5déc—SFPP

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 DÉC. - CLASSE No 291
Tirage de 4 heures P. M.

60 38 76 30 24 71 45 51 27 8 75 37 46

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 7 décembre 1886—4 heures P. M.
J. A. A. YOUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.